



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL

Réunion du 17 janvier 2006.

Budget, O.R.E., ... :

Même les représentants de l'Administration
ont parfois du mal à s'y retrouver !

L'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Local du 17 janvier 2006 comprenait essentiellement le bilan du budget départemental 2005, le budget prévisionnel 2006 et l'outil de répartition des emplois pour 2006.

A l'occasion de notre déclaration liminaire, nous avons également demandé que de plus amples informations nous soient données sur les compétences croisées, pour lesquelles notre département sera en 2006 l'un des 12 premiers expérimentateurs, et sur les futurs Hôtels des Finances.

Pour son dernier CTPL, notre actuel TPG a reconnu que « nous l'avions gâté » puisque, commencée à 9h30, la réunion s'est achevée à 13h40 !!!

Bilan du budget départemental 2005 :

Le représentant  a posé plusieurs questions au sujet de l'exécution du budget départemental pour 2005 :

- Quelle sont les parts exactes, dans le budget, de la location du bâtiment La Fayette (avec ses conséquences sur la consommation énergétique et les coûts de ménage), des déménagements liés aux travaux et de la prise en compte des frais de déplacement du service de la redevance à compter de juillet 2005 et de la DRCA à compter de septembre 2005 ?
 - Sans pouvoir forcément nous indiquer les sommes exactes en séance, la direction locale nous a précisé que le budget départemental avait été abondé de délégations de crédits supplémentaires pour couvrir ces dépenses.
- Quelle a été la prise en charge du nettoyage du bâtiment La Fayette après l'inondation intervenue l'année dernière ?
 - Les locaux du bâtiment La Fayette, pris à bail par notre administration le temps des travaux en TG, sont situés en contrebas d'une pente. L'écoulement des eaux y est donc facilitée ... Cependant, puisqu'il s'agit d'un dégât des eaux, il est pris en charge par l'administration locatrice.
- Parce que la baisse des dépenses de fonctionnement relève de façon non négligeable de la baisse de l'affranchissement informatique par délestage entre Départements Informatiques, le représentant  a demandé à avoir des explications sur ces délestages et leurs conséquences.
 - Si un DI rencontre ponctuellement des difficultés d'impression, celui-ci re-route vers un autre DI sa charge de travail. Les délestages sont donc une donnée dont l'évolution est totalement aléatoire d'une année à l'autre. Le TPG a lui même reconnu que « la déconcentration en matière de dépenses d'affranchissement informatique n'avait aucun sens » ! En outre, la remise financière sur affranchissement va évoluer vers « un système encore plus compliqué » ... Il n'y pas que les factures de téléphonie mobile qui deviennent de plus en plus illisibles !

Quelques constats supplémentaires : si la déconcentration génère, selon le TPG, des économies en matière d'imprimés, la dépense en matière de consommables informatiques enflé considérablement. (Les postes ont d'ailleurs tendance à télécharger et imprimer directement les imprimés, notamment en cas de rupture de stocks.) Nous avons déjà évoqué dans notre compte-rendu de CTPL du 6 octobre 2005 la difficulté à gérer le nouveau matériel informatique. Le Président du CTPL a par ailleurs indiqué qu'il n'éditait ses mels qu'à partir de 2 pages ! Il est vrai qu'au delà il est difficile de concevoir une lecture sur écran, en toute aisance, d'une instruction ou d'une note de service. Pas très pratique ! Le concevant, le TPG a parlé d'« arbitrage entre coût et confort », ce qui dans le cadre de la déconcentration des budgets des postes comptables renvoie sur les gestionnaires des postes en question le soin de trancher dans un contexte budgétaire général qui n'est pas de leur ressort.

Quant à la « maîtrise du budget de fonctionnement » mise en avant par notre direction locale, elle relève plus d'un effet d'optique que d'un véritable constat (baisse des commandes d'imprimés dans le contexte invoqué ci-dessus, délestage sur d'autres DI de l'affranchissement informatique, prise en charge par la DGCP du dernier trimestre 2005 des frais du réseau TRANSPAC, reports en 2006 de dépenses engagées en 2005, ...).

« *L'outil de simulation n'étant pas encore idéal* » en matière d'évaluation des dépenses de personnel, des va-et-vient de crédits se sont faits entre le département et l'administration centrale. L'indemnité exceptionnelle ajustée en fin d'année, le versement de la « *prime d'intéressement* », la refonte de la grille indiciaire n'ont pas non plus facilité l'exercice.

A noter enfin que 271 mois de vacataires ont été accordés au département en 2005, contre 260 en 2004, et ce, en « *perdant* » la Liaison Recouvrement qui consommait beaucoup de crédits d'auxiliaires. Qui dit que le département n'a pas besoin d'effectifs ? !!! Nous verrons pourtant que, dans le cadre de la LOLF, le budget 2006 verra mécaniquement baisser ce chiffre ...

Budget départemental 2006 :

Le budget de fonctionnement (frais de service) alloué au département est présenté en augmentation de 2 % par rapport à celui de 2005, hors déconcentrations nouvelles. Le problème est, comme nous le soulignons dans notre motion liminaire, que nous n'avons pas d'éléments de comparaison départementale au sujet de ces dernières. Comment alors évaluer la progression réelle du budget départemental ?

Le TPG explique que le département avait, avant le Contrat Pluri-annuel de Performance, d'excellents ratios en matière de fonctionnement (autrement dit, « *une bonne gestion* ») mais était « *brimé sur ses moyens d'équipement, dramatiquement inférieurs à la moyenne nationale et à la moyenne du groupe 1 [trésoreries générales de même niveau]* ». Comme il n'y avait pas de marges possibles sur les crédits de fonctionnement, les crédits d'équipement étaient limités. Aujourd'hui, estime-t-il, « *on a droit à un rattrapage que j'estime équitable* ».

En ce début d'année, le budget déconcentré du département tourne aux environs de 47 millions d'€ : 6.893.023 € pour le budget de fonctionnement et environ 40 millions pour les crédits de personnel. La tâche n'est manifestement pas aisée pour les services du personnel, rebaptisés « *services des ressources humaines* », le chef de ce service reconnaissant que « *masse salariale* » et « *plafonds d'emplois* » sont des notions « *qu'on commence à comprendre* ». En outre, désormais, le plafond d'emplois intégrera un plafond de vacataires : pour cette année, celui-ci équivaudra à 13 ETPT (Equivalents Temps Pleins Travaillés), soit 150 mois, au lieu de 271 en 2005.

Ajoutant à ses premiers constats, le représentant  a noté qu'il n'était pas possible d'avoir une vision claire du budget prévisionnel 2006. (La direction locale et le chef du matériel ont pris en compte nos remarques pour améliorer la lisibilité des documents préparatoires, par ailleurs fournis d'après le TPG.)

En effet, en matière de nouvelles déconcentrations :

- les crédits afférents à la participation forfaitaire pour l'acquisition de mobiliers neufs lors de réinstallation de postes en secteur domanial sont répartis entre départements en fonction des superficies domaniales gérées par chacun d'entre eux. Il ne reste plus à espérer que les futures réinstallations se feront en fonction de ces superficies ...
- la déconcentration des moyens alloués pour la prise en charge des frais liés au recouvrement (dommages intérêts, dépens dus par l'Etat, honoraires d'avocats et d'avoués, ...) a été effectuée sur la base de 60 % de la moyenne des dépenses constatées en 2003 et 2004 !
- la dotation 2006 en matière d'affranchissement informatique a été calibrée « *en référence à l'exécution réelle nette de 10 mois, sur la période allant de décembre 2004 à septembre 2005* » ! !

Le TPG, Président du CTPL, n'a pu que redire qu'il y avait « *des déconcentrations qui n'avaient pas de sens* ». « *Ce n'est pas de la déconcentration intéressante* » a-t-il ajouté !

Quelques dernières remarques :

- à partir de 2006, les frais d'actes d'huissiers, de stage, de personnels bénéficiaires d'un contrat de droit privé (personnel de nettoyage non berkanien) sont budgétés en crédits de personnels. Le budget de fonctionnement des trésoreries ne comprendra plus sur la ligne « *nettoyage* » que le matériel nécessaire et les prestations de service des sociétés.
- 3 opérations immobilières concernant le secteur locatif sont inscrites au programme 2006 : le réaménagement de Metz Municipale, les réinstallations de Château Salins et Thionville Municipale (réinstallée à la fin du 1^{er} trimestre 2006 dans de nouveaux locaux construits par l'OPHLM de Thionville).
- A noter enfin que « *ce budget ne donnera pas lieu, comme à l'accoutumée, à mise à disposition partielle et anticipée des moyens dès décembre 2005, la bascule informatique de l'application ACCORD vers ACCORD/LOLF ne permettant pas la mise en œuvre de ce dispositif habituel. En conséquence, les délégations d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement afférents à la gestion 2006 n'interviendront qu'en début d'année 2006* » (Lettre DGCP du 9/11/2005).

Le budget d'équipement 2006 prévoit :

- la poursuite de la politique de remplacement des guichets : seront concernés Ars sur Moselle, Fontoy et la Pairie départementale ;
- la rénovation des trésoreries de Fontoy, Saint Avold et Verny ;
- différents travaux de mise en conformité électrique (Algrange, Bitche, Bouzonville, Lorquin, Metz Hospitalière, Puttelange aux Lacs, Sarreguemines Municipale, Recette des Finances).

A l'occasion de ce CTPL, le représentant  a convenu avec le président de cette instance que les cahiers Hygiène et Sécurité étaient d'une très grande utilité en tant qu'outil d'échange entre les agents et les représentants de l'administration et du personnel. Une note rappelant leur existence serait nécessaire, précisant

que c'est à l'administration de faire la part des choses entre ce qui relève du CTPL et du CHS, de façon à ce que les agents ne se limitent pas dans l'exposé des problèmes rencontrés. **SUA** a indiqué qu'il n'était pas opposé à un débat préliminaire en CTPL pour proposer au CHS départemental des orientations complémentaires. N'hésitez pas à nous faire remonter des copies de vos annotations dans ces cahiers.

Le représentant **SUA** a voté contre le budget départemental 2006.

👉 Outil de Répartition des Emplois pour 2006 :

Concrètement, pour la Moselle, 7 emplois de catégorie C et 1 emploi de catégorie B seront supprimés, soit :

- 2 emplois de moins à Metz Serpenoise ;
- 1 emploi de moins respectivement à Metz Esplanade, à Montigny Pays Messin, à Maizières les Metz, à Moyeuvre Grande, à Saint Avold et, en TG, au CEPL et à la Liaison Rémunérations ;
- ½ emploi de moins respectivement à Thionville 3 Frontières, Sarrebourg, Metz Municipale, Thionville Municipale, Florange, Courcelles Chaussy et, en TG, au pôle recouvrement, au contrôle financier, à la comptabilité caisse et aux dépôts et services financiers ;
- 2 emplois en plus respectivement au pôle SPL en TG ;
- 1 emploi en plus respectivement à la Pairie départementale et, en TG, à la Dépense Etat et au Personnel et Matériel ;
- ½ emploi en plus respectivement à Verny et Faulquemont.

Nous laissons juges nos collègues ! Rappelons que l'ORE n'a jamais été un outil de recensement des charges mais sert, comme son nom l'indique, à répartir les emplois que veut bien nous attribuer le Parlement ...

3 emplois de A sont créés. Pour l'un, l'emploi est clair : il s'agit de celui d'un inspecteur second adjoint à Sarrebourg à compter du 1^{er} mars 2006. Pour les deux autres, il s'agit d'emplois de chargés de mission. **Le représentant **SUA** a demandé plus de précisions au sujet de ces deux emplois. L'un est celui d'un inspecteur chargé de la « cellule qualité comptable » pourvu par anticipation. L'autre est celui d'un trésorier principal « contrôleur de gestion au niveau de l'action générale », chargé de « l'adéquation entre les indicateurs de résultats et de moyens ». Il se retrouvera au sommet d'un organigramme qui comprendra d'ores et déjà dans un premier temps les services des « ressources humaines » et de la « logistique » (personnel et matériel).**

Les « emplois implantés », c'est à dire les « chaises budgétaires » sur lesquelles étaient mutés au besoin des agents en cas de sous-effectifs, disparaissent. La LOLF prévoit désormais les ETPT (Equivalents Temps Plein Travaillé). Même l'administration locale considère que, pour reprendre les propos du TPG, Président du CTPL, « nous n'aurons plus aucun repère » si n'est pas maintenue cette notion d'emplois implantés.

Le représentant **SUA** a voté contre les résultats de l'Outil de Répartition des Emplois pour 2006.

👉 Compétences croisées et Hôtels des Finances :

Suite à la motion liminaire de **SUA**, la direction locale nous a donné des informations nouvelles au sujet des compétences croisées. 50 départements étaient candidats ; 12 ont été retenus dont la Moselle. Le département de notre futur TPG, la Seine et Marne, a également été retenu. Celui-ci a donc participé à toute la phase préparatoire.

En Moselle, les compétences croisées concerneront 19 trésoreries, ressorts de 4 Centre Des Impôts (Thionville, Hayange, Château Salins, Sarrebourg), et couvre 30 % des cotes des contribuables de notre département. L'objectif affiché du TPG était de ne pas trop « charger la barque » (sic) car nous sommes face à une « opération lourde ». En même temps, il a indiqué avoir eu le souci d'un échantillon représentatif (un poste en milieu urbanisé, un en milieu rural, un autre connaissant des difficultés d'accueil, ...).

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en décembre entre administrations centrales et départements retenus, essentiellement consacrée à la méthode et au calendrier, plus qu'aux éléments de fonds. D'après le TPG, la mission commune DGI/DGCP, présidée par un inspecteur des finances de la DGCP, a déjà pas mal travaillé sur les modules de formation. La discussion avec les départements a porté sur le lancement et le calendrier. Pas question de démarrer « bille en tête » (sic) d'autant que vient se greffer là-dessus la déclaration pré-remplie. La campagne de déclaration pour l'IR 2006 est d'ailleurs reculée de 2 mois. C'est en mai que les déclarations pré-remplies seront envoyées. Le 1^{er} acte fort en matière de compétences croisées sera justement cette campagne de déclaration en avril-mai. Les agents du Trésor participeront à la formation sur la nouvelle déclaration pré-remplie prévue pour les agents de la DGI et seront également en charge du renseignement des usagers sur la déclaration. (L'impasse sera faite sur le 1^{er} acompte provisionnel.) Ensuite seront organisées des formations sur les délais de paiement et les remises gracieuses (et sur la mensualisation pour les agents de la DGI).

La prochaine réunion entre DGI, DGCP et départements concernés aura lieu le 27/1/06. Y participera notre futur TPG et notre CSTP.

Le représentant **SUA a demandé que les représentants du personnel soient informés des suites de cette réunion, au besoin avant le prochain CTPL, si celui-ci tarde.** Le TPG a laissé la réponse à son successeur tout en estimant naturelle notre demande.

En ce qui concerne les Hôtels des Finances, où doivent être rapprochés, « sans fusionner » (sic), les services du recouvrement (DGCP) et de l'assiette (DGI), il s'agit de mettre en place un accueil intégré commun à ces deux services. Si l'idée n'est pas nouvelle, une accélération est demandée par les Ministres. Le TPG précise qu'un travail a déjà été engagé avec le Directeur des Services Fiscaux de Moselle puisque celui-ci a libéré des bâtiments suite à des réformes de structures.

3 propositions immobilières existent. Les agents concernés du Trésor iraient s'installer dans les Centres Des Impôts. Une première opération devrait voir le jour à Château Salins au dernier trimestre 2006, les 2 autres sont envisagées pour 2007 à Sarrebourg et Sarreguemines. Dans ce dernier cas, même le service communal de Sarreguemines Centre et Campagne s'installerait dans le CDI.

☞ **Points divers :**

☞ **Pont naturel le 26 mai 2006** (seul possible).

☞ **Le lundi de Pentecôte sera férié mais un jour ARTT sera déduit** au prorata de la quotité de travail pour chaque agent (avec réintégration de 42 minutes en faveur d'un agent à temps plein, la journée de solidarité étant décomptée sur 7 heures ...). Quand on vous dit qu'il s'agit de faire compliqué !!!

☞ **Horaires variables :** les propositions concernant le nouveau Forbach Porte de France et Fontoy ont été adoptées à l'unanimité. Pour Bouzonville, le TPG ne répondant pas favorablement à la demande des agents, les représentants du personnel se sont prononcés à l'unanimité contre sa proposition.

☞ **Réinstallations des trésoreries de Forbach et Thionville Trois Frontières :** ce point a été évoqué par l'administration ; de notre côté, nous avons décidé de nous faire nous mêmes une idée de ces réinstallations en prévoyant l'organisation d'Heures Mensuelles d'Information Syndicale dans ces deux postes courant février, début mars au plus tard. **Les travaux et leur cortège de déménagements se poursuivent en TG ...**

Motion liminaire **Moselle**

Lors du dernier CTPL, réuni le 6 octobre 2005, son Président déclarait que les crédits de fonctionnement s'étaient sensiblement relevés depuis le Contrat Pluriannuel de Performance. Le 6 janvier 2006, à la Préfecture de Région, le Président de la République présentait pour la 1^{ère} fois ses « vœux aux agents de l'Etat » en lieu et place des traditionnels « vœux aux corps constitués » dans la capitale. Semble-t-il inspiré par son actuel Ministre de l'Intérieur et ancien Ministre des Finances, il proposait de redistribuer aux agents de l'Etat la moitié des « économies » réalisées grâce aux réductions d'effectifs dans la Fonction Publique, sous forme de primes ou d'avancements accélérés.

A l'occasion de ce premier CTPL de l'année 2006 consacré au budget déconcentré de notre administration et aux résultats de l'Outil de Répartition des Emplois pour notre département, nous ne pouvons que manifester notre indignation devant une telle proposition.

En répondant aux objectifs du Contrat Pluriannuel de Performance, les fonctionnaires du Trésor Public sont invités à financer leur cadre de vie au travail : la rénovation de leurs locaux professionnels et le remplacement du mobilier et du matériel vieillissant ou obsolète. Avec la proposition du Chef de l'Etat, c'est désormais leur avancement et leur régime indemnitaire qui seraient au moins en partie liés à la réduction de leurs propres effectifs, autrement dit à de prétendus gains de productivité.

Nos collègues savent déjà que cela signifie concrètement dans leur travail quotidien : une détérioration de leurs conditions de travail et la montée du stress et de ses conséquences d'ores et déjà constatée par le CNASS. Ils le mesurent d'autant plus à l'occasion du passage à la LOLF apportant selon les propos mêmes du récent numéro spécial d'Echanges « *des changements profonds dans nos pratiques et notre culture* ». Si l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, moteur potentiel pour celle des salariés du privé, est légitime et serait sans doute une mesure économique efficace, les agents de l'Etat ne doivent pas la payer par une détérioration de leurs conditions de vie professionnelle.

En outre, ce qui se voudrait une incitation faite aux fonctionnaires pour accepter de massives suppressions d'emplois, au moment des départs en retraite de leurs collègues, renforcerait l'éloignement du service public de ses usagers. Moins d'effectifs, c'est en effet immanquablement moins d'implantations. Centres d'encaissement, centres d'appel, pôles régionaux de recouvrement contentieux, Internet ... ne remplaceront pas le contact humain, en particulier pour un public sensible : personnes âgées, salariés se retrouvant brutalement au chômage, etc ...

Sud Trésor ne peut avaliser cette logique et ses différentes déclinaisons.

En ce qui concerne plus particulièrement le budget déconcentré de notre administration départementale, nous tenons à souligner que la présentation des documents n'en facilite pas toujours une lecture claire. Certains chiffres ne sont pas distinctement explicités et nous regrettons l'absence de fourniture au niveau local d'éléments de comparaison à chaque nouvelle déconcentration, chaque année en apportant un lot nouveau. Cet état de fait tend à apacifier la présentation du budget départemental.

Enfin, Sud Trésor demande de plus amples informations concernant les expérimentations débutant en 2006 dans notre département : Hôtel des Finances et, en particulier, compétences croisées DGCP/DGI, expérimentation dont notre département est pilote avec 11 autres.

 **MOSELLE**, c/o Trésorerie Générale de la Région Lorraine et de Moselle, 1 rue François de Curel, 57036 METZ Cedex ☎ : 03.87.38.68.59.
Pour faxer, téléphoner préalablement. Adresse électronique : sudtresor.057@cp.finances.gouv.fr